

📣 **APPEL À CANDIDATURES**

Résidence d'action artistique et territoriale :
« Formes artistiques, espaces démocratiques et participation citoyenne »

Collectivité organisatrice : Chevilly-Larue – Maison des arts plastiques Rosa Bonheur
Lieu : Chevilly-Larue
Période de résidence : d'avril à octobre 2027
Date limite de candidature : 15 décembre 2026

Le territoire d'expérimentation : Chevilly-Larue (94)
Commune de près de **20 000 habitants** située dans le département du Val-de-Marne, aux portes de Paris, **Chevilly-Larue** est un territoire contrasté et dynamique, marqué par une forte mixité sociale et urbaine. Traversée par de grands axes de communication (N7, A86, et l'arrivée récente de la **ligne 14 du métro**), la ville se structure autour de plusieurs quartiers aux identités fortes (du cœur de ville historique aux grands ensembles des Sorbiers, en passant par les zones pavillonnaires et l'effervescence économique liée à la proximité du Marché International de Rungis).

La commune dispose d'un tissu associatif dense et d'équipements culturels majeurs (Théâtre André Malraux, Maison du Conte, Médiathèque Boris Vian, Conservatoire de Musique et de Danse, et la Maison des arts plastiques Rosa Bonheur). Territoire historiquement ancré dans l'éducation populaire, la ville souhaite faire de cette résidence un outil pour requestionner la citoyenneté à l'échelle des quartiers, tisser des ponts entre les nouveaux arrivants (liés aux mutations urbaines) et les habitants historiques, et redonner corps au débat public de proximité.

La Maison des arts plastiques Rosa Bonheur se conçoit comme un lieu ouvert aux expressions artistiques d'aujourd'hui et veut faciliter la rencontre entre la pratique amateur et les

expressions artistiques contemporaines. Elle dispose de trois ateliers au rez-de-chaussée et d'une salle d'exposition à l'étage. Elle se veut un lieu d'échanges et de rencontres. Tout au long de l'année, une programmation d'expositions ouverte à tous les publics, vient renforcer la pédagogie, permettant de découvrir la diversité du travail des artistes d'aujourd'hui. C'est également l'occasion de créer et de tisser des liens entre les pratiques des élèves amateurs et la création professionnelle.

Présentation de la démarche

Face aux mutations sociétales et à la nécessité de réinventer le dialogue local, La Maison des arts plastiques Rosa Bonheur souhaite placer l'art et l'expérimentation visuelle au cœur de sa démarche de démocratie participative.

Nous lançons un appel à candidatures pour une **résidence de création et de médiation territoriale**. Cette résidence invite un·e artiste ou un collectif à investir notre territoire pour explorer, interroger et matérialiser la notion de **participation citoyenne**. Comment l'art plastique et visuel peut-il devenir un outil d'expression démocratique, un vecteur de co-construction de l'espace public et un amplificateur de la parole des habitants ?

Objectifs de la résidence

La résidence poursuit plusieurs objectifs, mêlant recherche artistique personnelle et démarche d'éducation populaire :

- **Investiguer le territoire :** Porter un regard singulier, critique ou poétique sur les pratiques démocratiques locales, les espaces de parole existants ou invisibles.
- **Aller vers et inclure :** Déployer des ateliers d'arts plastiques et visuels hors les murs (marchés, places, parcs, centres sociaux) pour toucher un large public, notamment les citoyens éloignés des instances de concertation traditionnelles.
- **Co-construire du commun :** Fédérer les habitants autour d'un processus créatif partagé aboutissant à des œuvres collectives (matérielles ou immatérielles) restituées dans une exposition en octobre 2027.

Cette restitution, à travers une exposition, permettra de rendre compte de la démarche de l'artiste ou du collectif d'artistes, de l'implication des habitants et donnera à voir les gestes artistiques réalisés tout au long du projet. Le projet viendra s'inscrire dans le cadre de la politique culturelle de Chevilly-Larue afin de contribuer à la visibilité de la pratique artistique comme facteur d'inclusion sociale : facteur d'insertion et d'intégration sociale.

L'objectif est de révéler les liens qu'il permettra de tisser entre les personnes (tout public confondu) et de dresser avec les habitants une approche sensible et artistique. Ce travail doit permettre de faire émerger, grâce aux regards croisés du ou des artistes, du public et des partenaires, les éléments constitutifs des thématiques dégagées et présentées dans le contexte du projet.

Ce projet artistique doit contribuer à :

- Permettre la rencontre entre les habitants.
- Faire se rencontrer les générations, impulser la notion de transmission, et développer des démarches participatives et inclusives.
- Faire participer les publics visés à des activités culturelles.
- Faire émerger une représentation collective entre usages, mémoires, transmissions et expériences.
- Permettre la rencontre avec la création contemporaine et la démarche artistique d'un projet de résidence.

Missions de l'artiste ou du collectif

Sous la forme d'une présence active sur le territoire, l'artiste ou le collectif d'artistes devra :

1. **S'immerger (Temps de recherche) :** Aller à la rencontre des forces vives du territoire (habitants, associations, partenaires socio-culturels, élus, agents de la collectivité…).
2. **Animer et Faciliter (Temps de médiation) :** Concevoir et guider des ateliers de pratiques artistiques collaboratives (à titre d'exemples : cartographie sensible, détournement d'outils de vote, micro-architectures en carton).
3. **Restituer :** Concevoir un temps fort de restitution publique et convivial (exposition, vernissage-débat, assemblée citoyenne artistique) mettant en valeur la parole recueillie et les productions des habitants.

L'artiste ou le collectif d'artistes pourra s'appuyer sur l'accompagnement de la Maison des arts plastiques qui fournira les premières clés d'intervention, et accompagnera le ou les artistes dans leurs actions sur le territoire.
L'artiste ou le collectif d'artistes collaborera aux pistes de travail qui vont émerger et à la mise en œuvre des gestes artistiques. Il contribuera, par ailleurs, à mobiliser le public dans les quartiers avec l'aide de ses partenaires. La capacité de l'artiste ou du collectif d'artistes à aller à la rencontre des publics hors des groupes captifs pré-constitués, et au-devant des partenaires sera particulièrement appréciée, ainsi que la bienveillance pour travailler avec différents groupes des instituts médico-sociaux afin de rentrer dans une démarche inclusive et attentive aux différents publics porteurs de handicap.

La restitution est attendue à la fin de la résidence, à travers une exposition artistique qui permettra de rendre compte de la démarche du projet, de l'implication des habitants, et qui donnera à voir les gestes artistiques réalisés tout au long du projet. Une mise en scène du projet artistique est attendue, grâce à l'utilisation de différents mediums artistiques (peintures, objets, photographies, vidéos, musiques, mises en scène théâtrales …liste non exhaustive). Elle sera réalisée à partir des rencontres avec les habitants et des ateliers menés tout au long de la résidence. Elle doit pouvoir contribuer à renouveler le regard des personnes sur la thématique présentée dans le contexte du projet.

Accompagnement et prise en charge

La Maison des arts plastiques Rosa Bonheur est l'interlocutrice principale de l'artiste ou du collectif d'artistes.

Elle est l'opérateur principal et à ce titre :

- Accompagne les artistes afin de les guider dans la découverte du territoire.
- Veille aux bonnes conditions de la résidence et des travaux menés.
- Organise techniquement la bonne mise en place du projet en s'appuyant sur les structures partenaires et le milieu associatif.
- Facilite les rencontres avec les acteurs locaux.
- Assure la gestion administrative (budget, contrats, etc.). Un contrat d'engagement sera établi, spécifiant les engagements de la structure et ceux du ou des artistes, avec un planning prévisionnel.

Calendrier du projet

Le projet se déroulera sur une durée d'environ 6 semaines, soit l'équivalent de 30 jours, ou 240 heures, à répartir de manière discontinue **d'avril à octobre 2027.** Ce temps comprend la préparation de l'intervention de l'artiste ou du collectif d'artistes et l'intervention elle-même dans les quartiers. Il n'est pas exclu d'imaginer des temps d'interventions certains week-ends (samedi et/ou dimanche) selon les dynamiques locales et en lien avec le service démocratie et participation citoyenne de la ville.

Calendrier des événements susceptibles d'accueillir des actions culturelles autour du projet (liste non exhaustive) :

- **Dispositif hors les murs « La rue qui est à vous »** dans les quartiers prioritaires
 Mercredi 14 avril, 12 mai et 9 juin de 14h à 18h
- **Rencontres et ateliers** avec la MPT, le service jeunesse, les centres de loisirs semaine du 12 au 17 avril 2027 et 1ère quinzaine de juillet 2027
- **Dispositif hors les murs « Les jeudis de l'été »** dans les quartiers prioritaires
 1 date début juillet et une date fin août
- **La fête du jardinage** : fin mai (1 date à déterminée)
- **Dispositif des balades citoyenne** (à déterminée)
- **Dispositif mobile** sur la place du marché (à déterminé)
- **La fête communale** : le 26 juin (à déterminé)

La proposition doit nécessairement intégrer les phases suivantes :

- Des temps de rencontre avec la Maison des arts plastiques, les partenaires, les équipes de professionnels et acteurs du champ socio-culturel en lien avec les habitants.
- Des temps de découverte du territoire afin de se familiariser avec les périmètres d'action.
- Un temps de médiation avec les habitants.

- Un temps de « post-production » et de diffusion pour l'exposition, qui permettra de rendre compte du projet, dont les modalités restant à définir avec l'artiste ou le collectif d'artistes, ainsi que la scénographie et les œuvres qui composent le projet.

Conditions financières et logistiques
Pour mener à bien ce projet, la collectivité s'engage à fournir :

- **Honoraires / Droits d'auteur :** Allocation forfaitaire de **4500€** pour l'ensemble de la résidence.
- **Budget de production :** Enveloppe de **2 000 € TTC** dédiée à l'achat des matériaux pour les ateliers et la production des œuvres finales proposées pour l'exposition (sur justificatifs).
Le coût total alloué au projet ne peut excéder 6500 euros.

Cette somme doit pouvoir couvrir tous les frais du projet, à savoir :

- Les rencontres avec les partenaires.
- Les propositions de médiations et d'ateliers.
- Les créations et l'accompagnement artistiques de ces propositions.
- La diffusion et la production des œuvres retenues dans le cadre du projet.
- Les frais de déplacement et de restauration de l'artiste ou du collectif d'artistes.
- Le temps de travail personnel (préparation)

A noter que la Maison des arts plastiques Rosa Bonheur ne propose pas de mise à disposition d'un logement. L'utilisation de certains ateliers avec leur matériel (four, presse de gravure) pourra être proposé selon un calendrier précis et convenu avec la directrice de la structure.

Un premier versement de 3250 euros sera effectué au début du projet sur présentation d'une facture détaillée indiquant le nombre d'heures pour la préparation du projet et la rencontre avec les partenaires.
Un second versement de 3250 euros sera effectué avant le 31 août 2027 sur présentation d'une facture détaillée indiquant le nombre d'heures de médiation effectué dans les quartiers, l'achat du matériel et la production des œuvres retenues dans le cadre du projet.

Profil recherché
Cet appel s'adresse aux artistes professionnels, duos ou collectifs relevant des **arts plastiques, visuels, du design social, des arts graphiques ou de l'urbanisme culturel**, sans distinction de nationalité.

Compétences clés :

- Sensibilité marquée pour les enjeux démocratiques, politiques et citoyens.
- Expérience confirmée dans la conduite de projets participatifs, collaboratifs ou de créations partagées.

- Aisance relationnelle, capacité d'écoute et adaptabilité face à des publics variés (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de précarité, élus, personnes en situation de handicap).
- Autonomie logistique dans la gestion de ses ateliers hors les murs.

Modalités de candidature

Les candidats doivent envoyer un dossier unique au format PDF (intitulé *NOM_PRENOM_RESIDENCE_DEMOCRATIE.pdf*) comprenant :

1. **Un CV et une biographie à jour**
2. **Une copie** de l'inscription micro BNC, Agessa et/ou Maison des artistes
3. **Un portfolio (15 pages max)** présentant une sélection de projets récents, en insistant sur les démarches participatives ou territoriales déjà menées.
4. **Une note d'intention (2 pages max)** détaillant les motivations, l'approche globale de la thématique (démocratie / participation) et les premières pistes méthodologiques d'ateliers envisageables sur notre territoire.

Dossier à envoyer par courriel avant le **15 décembre 2026 à minuit** à l'adresse suivante : **[artsplastiques@ville-chevilly-larue.fr]** avec pour objet « Candidature Résidence Démocratie - [Votre Nom] ».

Lancement de l'appel : 15 octobre 2026
Clôture des candidatures : 15 décembre 2026
Commission de sélection : A partir du 8 janvier 2027
Annonce des résultats : le 1er février 2027
Pour toute question ou demande de renseignements complémentaires sur le territoire, vous pouvez contacter : **[Fabienne Leloup/ fleloup@ville-chevilly-larue.fr]**.